

SAINT NIZIER LE DESERT

Plan Local d'Urbanisme

*Dossier d'Approbation de la
Modification simplifiée n°1 du P.L.U*



Château de St Nizier le Désert



Vue sur la base de loisirs



Le château de la Vaise

8

**Délibération de prescription de la
modification simplifiée n°1 du
1er juin 2015**

Vu pour être annexé à la
délibération du

Le Maire

DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PLU approuvé le 24 février 2014
Modification simplifiée n°1 prescrite le 1er juin 2015
Modification simplifiée approuvée le 7 septembre 2015



Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tel : 04.78.83.61.87 - Fax : 04.78.83.64.62 - Email : agence.lyon@2br.fr

www.agence-2br.fr

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG
CANTON DE CHALAMONT
SAINT-NIZIER-le-DESERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le premier juin, à 20 H 30
le Conseil Municipal de la commune de ST NIZIER LE DESERT
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON,
Date de convocation du Conseil Municipal :
Présents: Mmes, Mrs. BERNILLON, ROYER, LOSSOUARN,
BONOD, LAFAY, FRANCOIS, MITTON, KAPOUYAN,
LEGENBRE, GRAND, CHARNAY
Excusés : GAILLARD, POIX, BEAULIEU.
Absent : BERTEL
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BONOD

N°2015-29

Avis du public - modification simplifiée du plan local d'urbanisme
Mise à disposition du public du dossier de présentation

Le public est informé que, par arrêté du 21 mai 2015, Madame le Maire a prescrit une procédure de modification simplifiée du PLU.

Cette modification simplifiée a pour objet principalement :

- la suppression d'un emplacement réservé (ER18) du fait de son inutilité.
- de corriger une erreur d'écriture sur le règlement, pour l'article UB7 qui traite des implantations par rapport à la limite séparative et non au domaine public.
- de corriger un oubli de mot à l'article A11 du règlement, sur la pente des toitures. Le mot « minimum » a été oublié.
- d'autoriser le changement de destination uniquement dans les sous-secteurs Ah et Nh. Les destinations autorisées dans les bâtiments seront l'habitation, l'artisanat, le commerce et les bureaux. Les autres destinations ne seront pas autorisées.

Un dossier de présentation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est mis à la disposition du public pour une durée d'un mois du **lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2015 inclus**.

Ce document est consultable sur le site Internet de la commune :

<http://saintnizierledesert.jimdo.com> visible en page d'accueil avis du public Modification Simplifiée du PLU -

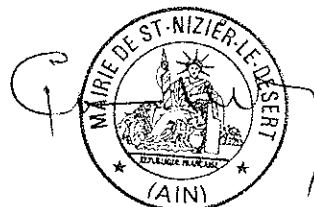
Toute personne intéressée pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Madame Le Maire à l'adresse suivante Le Village – 01320 ST NIZIER LE DESERT

Le dossier complet est également consultable à la mairie de Saint Nizier le Désert – durant les heures d'ouverture au public, Lundi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 15h00

Mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h45

Un dossier de présentation accompagné du registre ouvert à cet effet à toute personne intéressée sera à disposition en Mairie - **Du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2015 inclus**.

Fait à St-Nizier-le-Désert, les jour, mois et an susdits
Le Maire
F. Bernillon



Acte à classer

2015-29

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-09T11-11-14.00 (MI97268893)

Identifiant unique de l'acte : 001-210103818-20150601-2015-29-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avis du public - modification simplifiée du plan local
d'urbanisme - mise à disposition du public du dossier
de présentation

Date de décision : 01/06/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme

Acte : [2015-29.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/06/15 à 11:11

Par [GUILLERMIN Rachel](#)

Transmis

Date 09/06/15 à 11:11

Par [GUILLERMIN Rachel](#)

Accusé de réception

Date 09/06/15 à 11:23